



Changement de destination d'une habitation

Par **lanbaz**, le **16/09/2015** à **10:01**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Nous possédons une grange, dotée de l'eau et électricité, avec accès chemin privé et servitudes. Nous avons obtenu l'autorisation de réaliser un assainissement - fin de réalisation en début d'année - certificat de conformité transmis avec avis favorable, mais toujours pas retourné signé à ce jour. Nous avons également obtenu l'autorisation afin de refaire la toiture. Nous avons ensuite sollicité un changement d'affectation de grange en maison d'habitation en faisant une demande de CU opérationnel comme cela nous avait été indiqué. Cette demande a été rejetée "opération non réalisable" zonz ND, servitudes d'utilité publique - eaux payables, canalisation électrique, protection des zonz ZPPAUP - les équipements notés sont voirie privée, et électricité - ne sont pas notés l'eau, alors que nous payons les factures, et l'assainissement alors qu'il a été réalisé.
MERCI[smile4]
Nous envisageons un recours gracieux. - quels sont arguments que nous pouvons développer - dans le cas d'un refus suite à ce recours que pouvons nous envisager ?

Par **talcoat**, le **17/09/2015** à **19:11**

Bonjour,
Un recours contentieux est possible mais il faut prouver la faute de l'administration, l'existence d'un préjudice certain et un lien de causalité...
Cordialement